

n° 861/F

Vu et vérifié et porté en Sep
au L. C. N° 41 du 23. IX. 1959
Le Comptable Territorial, 931

Rélevé des sommes dues reçues au comptant des Services Médicaux par l'hôpital
de Ruhengeri. Septembre 1959.

Art. 031/02 BVM.

quittance n° 931/6485/B à 931/6486/B

soit 12 quittances à 50 frs =

600 frs

600 frs

Pris en recette le
Le comptable territorial
De Visacher

Ruhengeri, le 22.9.1959
Médecin Directeur ff
Dr. P. CO. IN.

861

Ruhengeri



6139